

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Analyse de la mortalité routière de février 2015

12 - 03 - 2015

Février	Dans le mois		Pendant les 12 derniers mois	
	Mortalité	Variation en %	Mortalité	Variation en %
Février 2015	240	+6,7	3431	+5,1
Février 2014	225	+1,8%	3264	-9,7%
Février 2013	221	+8,3%	3616	-6,6%
Février 2012	204	-24,2%	3871	-4,6%
Février 2011	269	+5,9%	4058	-3,7%
Février 2010	254	-1,5%	4213	-0,7%
Février 2009	299	+2,4%	4243	-6,9%

En février 2015 + 6,7%, 15 personnes tuées de plus qu'en février 2014 !

Cette nouvelle hausse rend l'objectif « moins de 2000 tués en 2020 » de plus en plus inatteignable. Nous soulignons que si cet objectif, tout à fait raisonnable en mai 2012, avait été tenu, c'est aujourd'hui 400 vies qui auraient été sauvées.

La situation est désespérante. Depuis janvier 2014, le nombre de tués augmente. Pendant ces 12 derniers mois il y a eu une hausse de +5,1%. À ce jour, la mortalité routière est au niveau de celle de mai 2013. Devant un tel échec, le ministère devrait prendre conscience de l'insuffisance de sa politique et mettre en œuvre les recommandations des experts du CNSR, en particulier l'abaissement de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur le réseau à chaussées non séparées, le LAVIA, la boîte noire, l'éthylotest antidémarrage pour les conduites en état alcoolique prévue par la loi Loppsi 2 de mars 2011, etc. Toutes ces décisions sont à prendre en collaboration avec tous les ministères concernés (justice, éducation nationale, transports, économie et finances, industrie, santé, etc.), d'où la nécessité d'organiser un Comité interministériel à la sécurité routière (CISR) qui ne s'est pas réuni depuis mai 2011 !

Gageons, hélas, que pour éviter le moindre remous, le pouvoir n'osera pas affronter le lobby « vroum-vroum » qui rejette ces dispositions et qu'il n'atteindra pas l'objectif qu'il s'est fixé de moins de 2000 tués en 2020 qui nécessite une baisse de 9% chaque mois.

Evolution de la mortalité depuis mai 2012

